

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION BADMINTON

1. DIRIGEANTS

Tous les responsables de l'activité badminton sont bénévoles. Le but de l'activité est de partager la pratique sportive tout en préservant la convivialité.

2. FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

3. RÔLE DES JOUEURS

Les joueurs contribuent au fonctionnement de l'activité du club dans le cadre des manifestations organisées (loto, fête des associations et organisations d'épreuves).

Lors d'échanges ou de participation aux tournois inters clubs, le port de maillot du club est obligatoire.

4. PERIODE D'ESSAI

A l'issue de deux séances d'essai, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Sinon l'accès aux terrains sera refusé.

5. INSCRIPTION CERTIFICAT MEDICAL

La pratique des activités proposées par la section Badminton n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Badminton en compétition.

Ce certificat médical, ainsi que le paiement de la licence doivent être donnés au responsable le jour de son inscription au club.

6. RESPONSABILITE

Les enfants mineurs ne sont pas pris en charge par le club. Ils ne seront acceptés qu'accompagné d'un parent majeur.

7. LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires pouvant être modifiés par la mairie d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents par le responsable de section.

8. VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement peuvent être maintenues y compris pendant le mois de Juillet et Août, uniquement si la demande de dérogation est acceptée par la mairie.

9. MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures de sport en salle et d'une tenue de sport adéquat. Des raquettes et volants sont mis à votre disposition par le club (pour achat de matériel (prix, choix), adressez-vous aux dirigeants).

Lors de tournois, le club met à disposition des joueurs un maillot du club (prêté la 1^{ère} année). L'achat d'équipement vestimentaire du club (personnalisation possible) peut être proposé. Une participation financière est demandée lors de la dotation.

10. VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne laisser aucuns bijoux, argent ou autres objets de valeur, dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

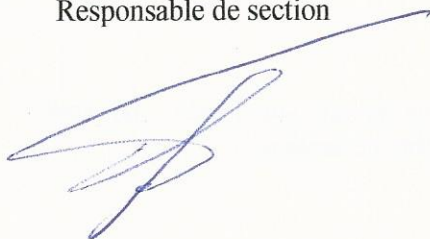
11. FONCTIONNEMENT

Le club peut accueillir en même temps sur le terrain 28 personnes maximum (7 terrains tracés). En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont déconseillés.

12. LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire. Tout propos antisportifs, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'association qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...). Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

Responsable de section



La présidence

